



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats emploi solidarité

Question écrite n° 69221

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les dispositions résultant de la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 et notamment sur la possibilité pour les bénéficiaires de CES de cumuler un contrat emploi solidarité avec une activité salariée. Sollicité à plusieurs reprises par des personnes se trouvant dans cette situation, il lui demande de lui préciser dans quel délai paraîtra le décret définissant les modalités d'application de la loi précitée.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69221

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6573